



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

N°CT2019.2/046

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Monsieur Régis CHARBONNIER, Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Michel GERCHINOVITZ, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Madame Danièle CORNET, Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Serge FRANCESCHI, vice-présidents.

Madame Sylvie GERINTE, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Delphine MELKONIAN, Monsieur François VITSE, Monsieur Richard ANANIAN, Madame Catherine CHICHEPORTICHE, Madame Mireille COTTET, Monsieur Serge DALEX, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Monsieur Michel DE RONNE, Madame Patrice DEPREZ, Madame Oumou DIASSE, Madame Marie-Christine DIRRINGER, Monsieur Roger DUPRE, Madame Corinne DURAND, Monsieur Christophe FOGEL, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Bruno KERISIT, Monsieur Moncef MAIZ, Monsieur Alexis MARECHAL, Madame Valérie MAYER-BLIMONT, Monsieur Luc MBOUMBA, Monsieur Akli MELLOULI, Madame Sabine PATOUX, Madame Séverine PERREAU, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Hélène ROUQUET, Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Didier STHOREZ, Monsieur Yves THOREAU, Monsieur Axel URGIN, Monsieur Georges URLACHER, Monsieur Christian VANDENBOSSCHE, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET à Madame Marie-Claude GAY, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND à Madame Mireille COTTET, Monsieur Yvan FEMEL à Madame Marie-Christine SEGUI, Monsieur Cédric TARTAUD-GINESTE à Monsieur Jean-Jacques JEGOU, Madame Khadija OUBOUMOUR à Monsieur Bruno HELIN, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Richard ANANIAN, Madame Sylvie CHABALIER à Madame Françoise LECOUFLE, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Madame Catherine DE RASILLY à Madame Hélène ROUQUET, Monsieur Thierry DEBARRY à Monsieur Gérard GUILLE, Monsieur Didier DOUSSET à Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Nicolas GEORGES à Madame Sylvie SIMON-DECK, Monsieur Mehedi HENRY à Monsieur Luc MBOUMBA, Madame Brigitte JEANVOINE à Madame Danièle CORNET, Monsieur Denis OZTORUN à Monsieur Patrick DOUET, Madame Marie-Christine SALVIA à Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Christophe FOGEL, Madame Dominique TOUQUET à Monsieur Serge FRANCESCHI, Madame Laurence WESTPHAL à Monsieur Christian VANDENBOSSCHE.

Etaient absents excusés :

Monsieur Thierry HEBBRECHT, Madame Ange CADOT, Madame Anna LOUIS, Monsieur Gaëtan MARZO.

Secrétaire de séance : Madame Catherine CHICHEPORTICHE.

Nombre de votants : 70

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/046
Identifiant téléransmission	094-200058006-20190410-lmc19001B-DE-1-1



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019**

Vote(s) pour : 70
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/046
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19001B-DE-1-1



SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

N°CT2019.2/046

OBJET : **Circuits courts** - Adoption de la charte départementale pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L.229-26 ;

VU le décret n° 2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat air énergie territorial ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.1/020 du 14 février 2018 engageant l'élaboration du plan climat air énergie territorial (PCAET) de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2018.5/106 du 26 septembre 2018 lançant l'élaboration du projet alimentaire territorial de Grand Paris Sud Est Avenir ;

CONSIDERANT que par délibération du 26 septembre 2018 susvisée, le conseil de territoire a engagé l'élaboration du projet alimentaire territorial pour soutenir et valoriser la production locale par le maintien d'une agriculture de proximité ; qu'il doit permettre d'établir un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale afin de mettre en œuvre des actions concrètes : qu'il vise à rapprocher les producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs pour développer l'agriculture et la qualité de l'alimentation sur le territoire ;

CONSIDERANT que parallèlement le Département du Val-de-Marne a initié une refonte de sa politique agricole avec la mise en place d'un cycle de concertation appelé « Les rencontres de l'agriculture urbaine et périurbaine en Val-de-Marne » ; que quinze rencontres - conférences, ateliers et visites - ont maillé la démarche et fait émerger de nombreuses propositions ; que l'aboutissement de ce cycle est l'élaboration d'une « Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne », proposée à toutes les personnes

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/046
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19001B-DE-1-1

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 10 AVRIL 2019

morales (collectivités, services de l'Etat, acteurs publics, associations, entreprises agricoles, etc.) qui ont participé aux travaux ou qui souhaitent s'engager dans ce travail en commun ;

CONSIDERANT que la charte est organisée autour de quatre principes :

- la sécurisation des terres agricoles par des outils juridiques de protection et le développement de surfaces agricoles utiles ;
- la promotion d'une alimentation saine, bio et de proximité ;
- le soutien envers l'action citoyenne et la valorisation des pratiques de «consomm'action» responsable ;
- la sécurisation et l'amélioration des conditions de travail agricole ;

CONSIDERANT que dans la mesure où l'agriculture et l'alimentation constituent des axes intégrateurs et structurants des politiques sectorielles de GPSEA eu égard de sa spécificité agricole, il est proposé d'adopter la charte « Pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne » ;

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE REGULIEREMENT CONVOQUE,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : **ADOpte** la «Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne», ci-annexée.

ARTICLE 2 : **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

FAIT A CRETEIL, LE DIX AVRIL DEUX MIL DIX NEUF.

Le Président,



Signé
Laurent CATHALA

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	23/04/19
Accusé réception le	23/04/19
Numéro de l'acte	CT2019.2/046
Identifiant télétransmission	094-200058006-20190410-lmc19001B-DE-1-1